



**DELIBERATION**

**2023/20**

**PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE DOUCE,  
SOLIDAIRE ET PARTAGEE EN THIERACHE**

L'an deux mille vingt-trois le 26 octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice** : 17, **Présents** : 8, **Représentés** : 3, **Votants** : 11

**Etaient présents** : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés** : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME, M. Laurent MARLOT par M. Eric DONNAY et M. Jean-Pierre PREVOT par Mme Marie-Claire FORTIN.

**Etaient absents excusés** : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, M. Jean-Luc EGRET, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par** : M. Patrick FEUILLET.

Le PETR du Pays de Thiérache, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) intégrant un Schéma Directeurs Vélo (SDV) sur son territoire. Celui-ci s'articule autour de 4 orientations stratégiques, à savoir :

- Axe 1 : Développer les mobilités solidaires ;
- Axe 2 : Favoriser la voiture partagée ;
- Axe 3 : Inciter aux mobilités douces ;
- Axe 4 : Communiquer et accompagner.

Sur cette base, un programme d'actions a été formalisé pour servir et constituer le socle de départ de la politique mobilité à mettre en œuvre à l'échelle du territoire du Pays de Thiérache, sans oublier les liens avec les régions/départements et pays voisins.

Projet de territoire du Pays de Thiérache, Convention d'Objectifs Territoriale (COT) signée avec l'ADEME, Pacte Sambre Avesnois Thiérache, etc... Tous les documents stratégiques du Pays identifient la mobilité comme un enjeu prioritaire de développement.

Dans ce cadre, le PETR du Pays de Thiérache a répondu à l'appel à projet lancé par l'ADEME « Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action » et déposé un dossier de candidature intitulé « Mobilité rurale : bouger en Thiérache ». Il vise à mettre en œuvre une partie du programme d'actions du Plan de Mobilité Simplifié en se dotant d'une ingénierie dédiée. Il s'agit ainsi de recruter un animateur.trice mobilité afin de contribuer à l'animation, au suivi et l'évaluation des différentes actions prévues. Le programme d'actions est prévu pour minimum 5 ans et a pour but d'être étoffé au fil des ans selon les résultats des différentes actions.

Le rôle de l'animateur mobilité consiste à accompagner les structures privées, les collectivités, les établissements scolaires ainsi que le grand public vers un changement notable des modes de déplacements. Le but est de travailler directement "sur le terrain" avec de nombreux partenaires et d'inciter les personnes et les structures à aller vers des mobilités actives, inclusives et partagées.

Pour assurer le recrutement de cet.te animateur/rice et ainsi assurer la mise en place du projet « Mobilité rurale : bouger en Thiérache » sur une période de 3 ans (2023/24-2026), le PETR du Pays de Thiérache sollicite la participation financière de l'ADEME au titre du dispositif « Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action » à hauteur de 84 000 euros HT sur un coût prévisionnel de projet de 120 000 euros HT. Le solde de 36 000 euros est pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**APPROUVE** le projet de « mobilité rurale : bouger en Thiérache » tel que présenté ;

**DECIDE** la création d'un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires d'animateur.trice mobilité à compter du 1er Janvier 2024. Cet emploi sera pourvu par un agent relevant du grade d'animateur territorial conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans. Cet agent aura pour mission principale, sous l'autorité du chef de projet planification et transition écologique, de mettre en place et d'animer le plan d'actions pour la mobilité solidaire en Thiérache ;

**INDIQUE** que l'agent devra justifier d'une formation supérieure de niveau Bac + 2 minimum en aménagement du territoire, développement local, gestion de projet, urbanisme, animation, environnement, administration, transport etc..

**AJOUTE** que sa rémunération sera déterminée par référence au 1er échelon du grade d'animateur de la Fonction Publique Territoriale – Indice Brut : 389 - Indice Majoré : 368 ;

**VALIDE** le budget prévisionnel du projet ;

**SOLLICITE** la participation financière de l'ADEME au titre du dispositif « Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action à hauteur de 70 % du coût de projet, le solde étant pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache ;

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet seront inscrits au budget 2024 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier CAMBRAYE

Le Secrétaire de séance,

Patrick FEUILLET

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le